

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021 à 19h00 Salle du Conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole au Secrétaire de séance qui fait approuver le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 16 décembre 2020 à l'unanimité.

Nombre de membres : **23**

En exercice : **23**

Nombre de présents : **22**

Nombre de votants : **23**

Date de convocation : **20 janvier 2021**

Présents : Guy VERNEY, Camille CARREL, Ghislaine CROIBIER-MUSCAT, Georges GOFFMAN, Estelle THEBAULT, Sebastiano VACCARELLA, Aurélie CHASLES-FAYOLLE, Agnès FIAT, Jean-Luc RAVIOLA, Elise CONSTANT-MARMILLON, Jean-Luc GIRAUD, Jean DIET, Jean-François PICCA, Renée JOUVENCEL, Laurent BRILLAUD, Fabienne CHAIX, Mélanie FACON, Ludovic CAPELLI, Yvette MOYET, Bruno AYMOZ, Olivier HUGONNARD, Serge GALMARD.

Absents représentés : Anita FUZEAU représentée par Agnès FIAT.

Secrétaire de séance : Aurélie CHASLES-FAYOLLE (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Heure de début de séance : 19h00

Ordre du jour :

AFFAIRES GENERALES

2021 - 001 Rendu Acte des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 10/12/20 et le 20/01/21 en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 23/05/20.

URBANISME / AMENAGEMENT / TRANSPORTS / MOBILITE / GESTION DE L'EAU

URBANISME / AMENAGEMENT

2021 - 002 PLU / Commune déléguée de Mont-de-Lans (commune nouvelle des Deux Alpes) / Avis sur la modification simplifiée n°3.

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES / MARCHES PUBLICS

FINANCES

2021 - 003 Budget Ville / Autorisation engagement dépenses d'investissement / Exercice 2021 / Délibération rectificative.

RESSOURCES HUMAINES

2021 - 004 Emploi / Modification tableau effectifs / Suppression de postes.

2021 - 005 Emploi / Modification tableau effectifs / Création de postes.

QUESTIONS DIVERSES

2021 - 001 : AFFAIRES GENERALES / Rendu Acte des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 10 décembre 2020 et le 20 janvier 2021 en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

Conformément à l'article L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales, je vous rends acte des décisions prises en application de la délégation de signature accordée au Maire par délibération n° 2020-019 du 23 mai 2020 :

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

- Mandat de Gestion Locative des biens immobiliers communaux à FONCIA Alpes Dauphiné le 10 décembre 2020.
- Convention commerciale entre le SIEPAVEO et la Commune du Bourg d'Oisans relative aux conditions d'attribution des forfaits de remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2020/2021 et été 2021 le 12 janvier 2021.
- Marchés Publics : Salle polyvalente au 1^{er} étage du Foyer Municipal

Entreprises attributaires :

- ESI OISANS (*2 allée du pin de Saint Claire – 38130 ECHIROLLES*) le 14 janvier 2021 :
 - LOT 1 : Gros œuvre pour un montant de 27 815,60 euros HT
 - LOT 2 : Menuiseries pour un montant de 74 334,00 euros HT
 - LOT 4 : Plomberie chauffage vmc pour un montant de 17 980,00 euros HT
 - LOT 5 : cloisons doublage peinture pour un montant de 56 283,00 euros HT
 - LOT 6 : carrelage faïence pour un montant de 4 183,00 euros HT
- CFA DIVISION DE NSA (*14 rue Leconte de Lisle - 38030 GRENOBLE CEDEX 2*) le 14 janvier 2021 :
 - LOT 7 : Ascenseur pour un montant de 20 900,00 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication de ces informations.

2021 - 002 : URBANISME / AMENAGEMENT - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Mont-de-Lans (commune nouvelle des Deux Alpes) - Avis sur la modification simplifiée n°3.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Georges GOFFMAN, 3ème adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

VU l'article L.153-37 du Code de l'Urbanisme soumettant le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme pour avis aux personnes publiques associées et notamment aux communes limitrophes ;

VU l'arrêté n°2020-180 du 18 novembre 2020 portant engagement de la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mont de Lans ;

CONSIDERANT le courrier de la Commune de Mont de Lans en date du 14 décembre 2020 adressé à la Commune du Bourg d'Oisans et reçu le 15 décembre 2020 la sollicitant pour émettre un avis sur le projet de la modification simplifiée n°3 du PLU ;

CONSIDERANT que cet avis doit parvenir à la Commune de Mont de Lans au plus tard le 8 février 2021 sur la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 de la Commune déléguée de Mont de Lans, commune nouvelle des Deux Alpes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mont de Lans.

2021 - 003 : FINANCES / Budget Ville - Autorisation donnée à M le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020. Délibération rectificative.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, 4ème adjointe en charge des Finances.

VU la délibération 2020-097 relative à l'autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT la présence de quelques erreurs de rédaction dans la délibération 2020-097 qu'il convient de corriger ;

VU le montant et l'affectation des crédits proposés comme suit :

CHAPITRE	COMPTE	CREDITS OUVERTS EN 2020	AUTORISATION CREDITS 2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10226 - Taxe d'aménagement	10 000	2 500
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000	1 200
20 - Immobilisations incorporelles	202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	100 000	25 000
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	4 200	1 000
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	13 400	3 300
204 - Subventions d'équipement versées	20422 - Subvention privés	24 280	6 000
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	11 800	2 900
21 - Immobilisations corporelles	2112 - Terrains de voirie	20 144	5 000
21 - Immobilisations corporelles	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	29 300	7 300
21 - Immobilisations corporelles	21311 - Hôtel de ville	45 858	11 400
21 - Immobilisations corporelles	21312 - Bâtiments scolaires	2 609 796	50 000
21 - Immobilisations corporelles	21316 - Équipements du cimetière	341 700	20 000
21 - Immobilisations corporelles	21318 - Autres bâtiments publics	139 110	34 000
21 - Immobilisations corporelles	2132 - Immeubles de rapport	685 420	8 000
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	121 563	20 000
21 - Immobilisations corporelles	2138 - Autres constructions	243 874	20 000
21 - Immobilisations corporelles	2151 - Réseaux de voirie	1 895 536	100 000
21 - Immobilisations corporelles	2152 - Installations de voirie	10 000	2 500
21 - Immobilisations corporelles	21534 - Réseaux d'électrification	98 718	10 000
21 - Immobilisations corporelles	21538 - Autres réseaux	29 759	1 100
21 - Immobilisations corporelles	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	7 400	1 800
21 - Immobilisations corporelles	21571 - Matériel roulant - Voirie	81 603	20 400
21 - Immobilisations corporelles	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	194 000	40 000
21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	24 700	6 000
21 - Immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	64 506	10 000
21 - Immobilisations corporelles	2184 - Mobilier	131 837	10 000
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	109 179	10 000
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	400 001	20 000
23 - Immobilisations en cours	238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	100 000	25 000
OPERATION 101	202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	38 104.52	9 500
OPERATION 117	2318 - Autres immobilisations corporelles	620 226.42	190 500
		8 229 014.94	674 400

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires en section d'investissement pour assurer la continuité du fonctionnement services ;

Madame Estelle THEBAULT propose au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits budgétaires 2021 comme précisé dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE l'ouverture des crédits budgétaires 2021 comme précisé dans le tableau ci-dessus.

PRECISE que les crédits seront repris au budget primitif de la Commune.

DONNE toute délégation utile à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2021 - 004 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – Suppression de postes.

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, adjointe aux Ressources Humaines.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le tableau des emplois ;
- VU** l’avis du comité technique paritaire en date du 17 novembre 2020 ;

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, suite aux avancements de grade, changements de quotité de temps de travail, Madame Estelle THEBAULT propose à l’assemblée les modifications suivantes du tableau des effectifs à compter du 1er février 2021 :

Suppression d’emplois permanents en catégorie C :

- 1 poste d’adjoint administratif : 35h00
- 1 poste d’adjoint administratif principal 2ème classe : 35h00
- 2 postes d’adjoint technique : 31h30 et 31h00
- 2 postes d’adjoint technique principal 2ème classe : 35h00 et 31h00
- 2 postes d’adjoint technique principal 1ere classe : 32h15 et 28h00
- 3 postes d’atsem Principal 1ere classe : 35h00, 26h25 et 21h27
- 1 poste d’adjoint d’animation : 26h00

Suppression d’emploi permanent en catégorie B :

- 1 poste de technicien : 35h00

Suppression d’emploi permanent en catégorie A :

- 1 poste d’ingénieur : 35h00

Après avoir entendu Madame Estelle THEBAULT dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE à compter du 1er février 2021

- De supprimer 12 postes permanents en catégorie C :
 - 1 poste d'adjoint administratif : 35h00
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe : 35h00
 - 2 postes d'adjoint technique : 31h30 et 31h00
 - 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe : 35h00 et 31h00
 - 2 postes d'adjoint technique principal 1ere classe : 32h15 et 28h00
 - 3 postes d'atsem Principal 1ere classe : 35h00, 26h25 et 21h27
 - 1 poste d'adjoint d'animation : 26h00
- De supprimer 1 poste en catégorie B :
 - 1 poste de technicien : 35h00
- De supprimer 1 poste en catégorie A :
 - 1 poste d'ingénieur : 35h00

PRECISE que le tableau des effectifs sera mis à jour afin de prendre en compte ces modifications.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2021 - 005 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – Création de postes.

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, adjointe aux Ressources Humaines.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le tableau des emplois ;

Dans le cadre de la promotion interne, Madame Estelle THEBAULT propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent en catégorie C à compter du 1^{er} avril 2021 :

- Agent de Maîtrise à temps complet

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de créer 1 emploi permanent de catégorie C d' Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021.

PRECISE que le tableau des effectifs sera mis à jour afin de prendre en compte cette modification.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

La séance a été levée à 20h27.

Le Maire

Guy VERNEY